



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/12/11

Reçu en Préfecture le : 21/12/11
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 19 décembre 2011
D-2011/752

Aujourd'hui 19 décembre 2011, à 10h30,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Suspension de la séance à 12h45 - Reprise de la séance à 13h50

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Madame Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,
Mme Anne BREZILLON (présente à partir de 15h00), M. Michel DUCHENE (présent à partir de 14h45 et jusqu'à 15h20)

Excusés :

Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Béatrice DESAIGUES

**Convention de partenariat entre la ville de Bordeaux
et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région
Aquitaine pour l'organisation des épreuves techniques de la
42ème Olympiade des Métiers. Autorisation et Décision.**

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les Olympiades des Métiers représentent la plus grande compétition internationale de la jeunesse et de la Formation Professionnelle. C'est l'occasion pour les jeunes, âgés de moins de 23 ans et quel que soit leur statut ou la voie de formation suivie, de s'engager dans une compétition internationale d'excellence mettant en avant savoir-faire et savoir-être. C'est aussi l'occasion de faire découvrir au plus grand nombre la diversité des métiers et des formations y préparant dans un souci d'orientation et de valorisation de la formation professionnelle et technologique.

En outre, pour la 2ème fois en Aquitaine, une compétition en direction des personnes en situation de handicap, appelée compétition Abilympic, est mise en place dans tous les métiers. Sans restriction d'âge, celle-ci a pour objectif de mieux intégrer les personnes handicapées en montrant leur aptitude aux métiers.

Fort du succès et des attentes générées par les sélections régionales lors des 41èmes olympiades, le Conseil Régional d'Aquitaine a souhaité poursuivre l'organisation du concours sur site unique. Ainsi, les sélections régionales, 1^{ière} étape vers la compétition internationale des 42^{èmes} olympiades à Leipzig en juillet 2013 (Allemagne), se dérouleront les 22 et 23 mars 2012 à Bordeaux. Organisées en sept pôles professionnels regroupant cinquante deux métiers, elles permettront de sélectionner et construire l'équipe régionale qui représentera l'Aquitaine aux finales nationales de Clermont Ferrand en Novembre 2012.

Afin de parfaire son organisation, la chambre des métiers sollicite l'aide de la Ville de Bordeaux pour le prêt de matériel spécifique à l'horticulture.

En contrepartie, la Ville de Bordeaux sera intégrée au réseau des « partenaire des 42èmes Olympiades en Aquitaine », et disposera d'un espace ainsi que d'un kit de communication et d'invitations.

Deux binômes du lycée horticole de la Ville de Bordeaux sont inscrits pour ces prochaines Olympiades. Il faut rappeler que lors des dernières Olympiades, le lycée horticole de la Ville de Bordeaux s'est distingué en obtenant trois premières places au niveau régional et une première place au niveau national.

La présente convention règle les modalités de cette mise à disposition.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Aquitaine

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 décembre 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Anne WALRYCK



Convention de partenariat entre la ville de Bordeaux et la Chambre de
Métiers et de l'Artisanat de Région Aquitaine pour l'organisation des
épreuves techniques de la 42^{ème} Olympiades des Métiers. **Sélections
Régionales Aquitaine
Bordeaux les 22 et 23 Mars 2012**

La présente convention est conclue entre,

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Aquitaine
353 boulevard du Président Wilson
33073 Bordeaux Cedex
représentée par son Président Yves PETITJEAN

et

La Ville de BORDEAUX
représentée par son Maire M. Alain JUPPÉ
habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal
en date du
reçue à la Préfecture de la Gironde le

Ci-après dénommée la Ville de BORDEAUX,

A été convenu ce qui suit :

Article 1 – Exposé

Les Olympiades des Métiers représentent la plus grande compétition internationale de la jeunesse et de la Formation Professionnelle. C'est l'occasion pour les jeunes, âgés de moins de 23 ans et quel que soit leur statut ou la voie de formation suivie, de s'engager dans une compétition internationale d'excellence mettant en avant savoir-faire et savoir-être. C'est aussi l'occasion de faire découvrir au plus grand nombre la diversité des métiers et des formations y préparant dans un souci d'orientation et de valorisation de la formation professionnelle et technologique.

En outre, pour la 2^{ème} fois en Aquitaine, une compétition en direction des personnes en situation de handicap, appelée compétition Abilympic, est mise en place dans tous les métiers. Sans restriction d'âge, celle-ci a pour objectif de mieux intégrer les personnes handicapées en montrant leur aptitude aux métiers.

Fort du succès et des attentes générées par les sélections régionales lors des 41^{èmes} olympiades, le Conseil Régional d'Aquitaine a souhaité poursuivre l'organisation du concours sur site unique. Ainsi, les sélections régionales, 1^{ière} étape vers la compétition internationale des 42^{èmes} olympiades à Leipzig en juillet 2013 (Allemagne), se dérouleront les 22 et 23 mars 2012 à Bordeaux. Organisées en sept pôles professionnels regroupant cinquante deux métiers, elles permettront de sélectionner et construire l'équipe régionale qui représentera l'Aquitaine aux finales nationales de Clermont Ferrand en Novembre 2012.

Afin de parfaire son organisation, la chambre des métiers sollicite l'aide de la Ville de Bordeaux pour le prêt de matériel spécifique à l'horticulture.

En contrepartie, la Ville de Bordeaux sera intégrée au réseau des « partenaire des 42^{èmes} Olympiades en Aquitaine », et disposera d'un espace ainsi que d'un kit de communication et d'invitations.

Deux binômes du lycée horticole de la Ville de Bordeaux sont inscrits pour ces prochaines Olympiades. Il faut rappeler que lors des dernières Olympiades, le lycée horticole de la Ville de Bordeaux s'est distingué en obtenant trois premières places au niveau régional et une première place au niveau national.

La présente convention règle les modalités de cette mise à disposition.

Article 2 – Objet

La présente convention définit les modalités du partenariat entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Aquitaine, responsable de la dimension technique et des ateliers du concours, et la Ville de Bordeaux dans la préparation, l'organisation et le déroulement des épreuves techniques, piliers fondamentaux de la compétition. Elle s'inscrit dans l'organisation de l'ensemble de la manifestation dont la coordination opérationnelle est confiée au conseiller technique de la manifestation représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région.

Article 3 – Engagements du partenaire

la Ville de Bordeaux soutient les 42èmes Olympiades des Métiers en Région Aquitaine dans le cadre du partenariat et participe ainsi au bon déroulement des épreuves des sélections régionales.

la Ville de Bordeaux s'engage à fournir et à livrer le matériel nécessaire au bon déroulement des épreuves.

Ce matériel, tel qu'identifié en annexe, respectera les normes en vigueur et quand cela sera possible les normes Haute Qualité Environnementale. Il sera mis à disposition pendant les 2 jours sur le lieu de déroulement du concours à Bordeaux dans une configuration optimale d'utilisation en sécurité. Les conditions définitives de livraison et de retour seront définies en concertation avec le conseiller technique.

Les conditions d'assurance du matériel fourni et de son transport devront être définies en concertation entre les différentes parties. Le Conseil Régional d'aquitaine s'engage à mettre en place une assurance des biens et matériels fournis pendant la durée de la manifestation sous condition de transmission des informations nécessaires dans les délais.

Dans l'objectif de valoriser l'engagement de chaque partenaire, est proposée la réalisation d'une évaluation du montant des diverses prestations et matériels gracieusement fournis.

Article 4 – Le Club Aquitain des Olympiades

Par son implication et son engagement, la Ville de Bordeaux fera partie du réseau
« partenaire des 42èmes Olympiades en Aquitaine ».

A ce titre, il bénéficiera :

→ d'un kit de communication permettant au partenaire de mettre en avant son implication dans l'organisation des sélections régionales en aquitaine. Ce kit est composé : d'autocollants de promotion, de fichiers informatiques intégrant le logo du club des partenaires et de photos métiers utilisables à des fins de communication ciblée. Une charte de communication est jointe en annexe afin de délimiter le périmètre d'utilisation de ces différents documents.

→ de la diffusion de son logo (sur le site internet dédié spécifiquement aux olympiades des métiers en aquitaine

→ d'un lien actif au travers du site internet des olympiades vers le site du partenaire et inversement

→ de la publication de son nom dans certaines publications mises en place au sujet des 41èmes olympiades

→ de l'intégration de son nom lors des 2 jours de compétition régionale tant sur la signalétique utilisée que lors des cérémonies d'ouverture et de clôture,

→ de l'affichage d'un visuel propre dont les dimensions seront définies par l'organisation dans le stand métier auquel le partenaire participe. Ce visuel s'appuie sur l'affiche modèle 80*60 telle que définie dans la charte de communication,

→ de l'espace partenaire des 42èmes olympiades en Aquitaine où pourra être diffusée toute documentation professionnelle et organisées des opérations de relations publiques, sous la responsabilité et avec l'accord du conseiller technique. En aucun cas, elle affichera son identité en installant un stand ou des visuels type affiches, kakémonos,...et ne viendra perturber le bon déroulement de la dimension orientation telle qu'organisée par pôle en collaboration avec aquitaine cap métiers,

→ de salles de conférences à réserver dès que possible et avant le 1^{er} mars 2012 sur un des 2 jours de la manifestation où elle pourra organiser des réunions à thème, afin de promouvoir son activité (présentation de nouveaux produits, promotion de la marque, assemblée générale, ...) auprès de la cible de son choix. A cette occasion, elle pourra convier ses clients et les inviter à découvrir les épreuves. Les modalités d'utilisation et de réservation seront définies en concertation avec le conseiller technique,

→ l'organisation de visites de démonstration de machines, de matériels autour des pavillons métiers (épreuves) auprès de ses invités et ce, à travers le concours,

→ d'invitations tant aux cérémonies d'ouverture et de clôture de l'événement qu'à la nocturne organisée le 23 mars 2012. A ces occasions, elle pourra inviter des personnalités.

Article 5 – Durée

Ce partenariat prend effet à la signature de la présente convention établie pour la période totale de la 42^{ème} édition des olympiades soit jusqu'aux finales internationales de Leipzig en juillet 2013.

Article 6 – Résiliation

Chaque partie souhaitant mettre fin au partenariat devra le faire savoir, par lettre recommandée, au moins 2 mois avant la compétition en précisant le(s) motif(s).

Article 7 – Détail des Fournitures

A préciser

Conditions de livraison et de transports : Transport assuré par l'organisation des olympiades

Dates de livraison sur le site :

Conditions d'assurance du matériel : Matériel assuré par l'organisation des olympiades

Liste matériel avec chiffrage.

Véhicules et/ou matériels	Quantité	Valeur estimée	Immatriculation
Gouttière de culture galvanisée	8 Mètres linéaires	300€ TTC	
Tables de rempotage en aluminium	5 pièces	5 000€ TTC	
Plaque de semis 240 trous	10 pièces	50€ TTC	

Fait en trois exemplaires à Bordeaux
Le

Pour la Chambre Régionale des
Métiers et de l'Artisanat
d'Aquitaine
Le Président

Pour la Ville de Bordeaux
l'Adjoint au Maire

Le conseiller technique

Yves PETITJEAN

Anne WALRYCK

Jacques LAPORTE

**Charte d'utilisation du kit de communication
mis à disposition des partenaires du club aquitain des olympiades**

Cette charte a pour objectifs de définir le cadre d'utilisation des éléments du kit de communication mis à disposition des partenaires du club aquitain des 42èmes olympiades des métiers en aquitaine. Elle est le socle commun des partenaires des olympiades et précise le champ d'application en matière de communication pour tous. Elle s'inscrit dans le respect de la philosophie des valeurs des olympiades des métiers : mise en avant des métiers, de l'excellence de la jeunesse, de la valorisation de la formation professionnelle et de l'esprit d'initiative collectif et partagé entre institutions publiques et entreprises.

Ce kit de communication, fruit de l'expérience des éditions précédemment organisées sur site unique en aquitaine, doit permettre à chacun des partenaires de la manifestation de mettre en avant son implication dans la bonne réussite de l'opération. C'est en ce sens qu'un logo du club aquitain des olympiades des métiers a été développé afin d'établir un visuel commun et donc créer cette entité unique régionale.

Ce kit de communication est mis à disposition des partenaires pour la durée de l'intégralité de la 42^{ème} édition des olympiades des métiers, soit jusqu'à la finale internationale de Leipzig en juillet 2013. Il doit être utilisé sans interférence avec l'organisation des finales nationales et internationales dont la responsabilité relève de Worldskills France et Worldskills International. Il comprend les éléments suivants :

- logo du club aquitain des olympiades en format informatique
- autocollant club aquitain des olympiades en 2 formats : 10cm*9.5cm et 25cm*25cm
- affiche « modèle », reprenant le logo du club aquitain des olympiades, et le logo du Conseil régional avec mention « partenaire des olympiades en aquitaine » devra être proposée. Cette affiche pourra être imprimée par chaque partenaire qui pourra y apposer son logo ou tout texte à sa convenance. La taille de ses affiches est de 80*60.
- Photos des éditions précédentes des olympiades utilisables à des vues d'illustration

Ces différents éléments mis à disposition sont utilisables :

1. pour toutes communications à usage interne à la structure du partenaire
2. pour toutes valorisations de ce partenariat auprès de la « clientèle » du partenaire (magasins, centre de formation,...) au sein même de chaque structure
3. pour toute communication sur le lieu de la manifestation en limitant le nombre d'affiches suivant les indications fournies par l'organisation

L'utilisation des photographies mises à disposition est juridiquement encadrée. En ce sens, est obligatoire de mentionner le nom du photographe tel qu'indiqué pour chacun des clichés par l'organisation.

En aucun cas, ce kit et les éléments afférents ne peuvent être utilisés pour une communication « grand public » de type publicitaire.

Par ailleurs, chaque partenaire s'engage à promouvoir cet événement en permettant la diffusion et/ou l'affichage des documents de communication mis en place par l'organisateur. Tout autant, dans le cadre du partenariat, les communications développées par chaque partenaire doivent mentionner le nom de l'organisateur de la manifestation, la Région Aquitaine. Les partenaires institutionnels peuvent être tout autant mentionnés au titre de leur rôle dans l'organisation :

- l'Etat comme co-financeur public de la manifestation
- la Chambre de Métiers et de l'artisanat de Région Aquitaine comme organisateur du concours
- L'Agéfiph comme organisateur de la compétition Abilympic
- Aquitaine Cap Métiers comme pilote de la dimension orientation

Enfin, chaque partenaire s'engage à informer la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Aquitaine et par voie de conséquence le Conseil Régional Aquitaine en leur adressant, le cas échéant, les documents de communication mis en place.

Pour la Ville de Bordeaux
I'Adjoint au Maire

Anne WALRYCK